Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062443-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à l'espace Koëd Noz (suivant arrêté municipal du 22 juin N°00028/2026), sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD (arrivée à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-06-24-41, DCM 2026-06-24-42, DCM 2026-06-24-43 et DCM 2026-06-24-44), Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-06-24-43 : Décision modificative N°2 : Budget Principal

Les décisions modificatives ajustent en cours d'année les prévisions budgétaires et doivent être adoptées conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code des Communes ;
VU le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal le 27 février 2026 ;
VU le Compte Financier Unique adopté le 23 avril 2026 ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il y a lieu de reprendre une décision modificative suite à la prise en charge du Budget primitif et de la Décision Modificative N°1 par les services de la Trésorerie de PONTIVY.

VU le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

- Reprise et affectation des résultats de l'année 2025
- Les opérations d'ordre (amortissement) ne sont pas équilibrées

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve la décision modificative N°2 portant sur divers virements de crédits tels que présentés ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001	+ 32 730.74 €	1641	+ 30 130.74 €
		040 - 28041534	+ 2 600.00 €
TOTAL	**+ 32 730.74 €**	**TOTAL**	**+ 32 730.74 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062443-DE

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - 615231	+ 100 000.00 €	002	+ 199 539.05 €
012 - 6411	+ 99 539.05 €		
TOTAL	**+ 199 539.05 €**	**TOTAL**	**+ 199 539.05 €**
TOTAL Dépenses	**232 269.79 €**	**Total Recettes**	**232 269.79 €**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Le secrétaire
Monsieur Julien GUILLEMOT

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERLUT
56 (Morbihan)